

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
EN DATE DU 17 DECEMBRE 2025**

L'an 2025, le 17 décembre à 19h00, les membres du Conseil communautaire de la communauté de communes « Les Coteaux Bordelais » légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Croignon sous la présidence de Christian SOUBIE.

Il est procédé à l'appel et constaté :

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire		
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCAICHIPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac		Marie-Jeanne SOKOLOVITCH
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan	X	
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Jérémy ECALE	Sallebœuf	X	
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux		Christophe COLINET
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux		Patrick BONNIER
Emmanuel KERSAUDY	Sallebœuf		
Catherine LAGEYRE	Tresses	X	
Hélène LE ROUX	Pompignac	X	
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux		Isabelle PASSICOS
Nathalie MAVIEL	Sallebœuf	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux		
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Gérard SEBIE	Pompignac	X	
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Loïc VIDAL	Pompignac		

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Le Président remercie le maire de Croignon d'accueillir le conseil communautaire dans sa commune.

Le conseil communautaire désigne Patrick Bonnier en tant que secrétaire de séance.

Le Président indique que Christophe Viandon se déporte sur le point n°8 et qu'aucun autre élu n'a signalé une éventuelle situation de conflit d'intérêt sur un point inscrit à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1	<p><b>Etat des indemnités 2025 des conseillers communautaires</b></p> <p>Conformément à la réglementation, le Président fait état des indemnités perçues par les conseillers communautaires au titre de leur mandat en 2025. Le Conseil en prend acte.</p>
2	<p><b>Approbation du procès-verbal de la séance précédente</b></p> <p>Le Président invite les conseillers communautaires à faire part de leurs remarques sur le projet de procès-verbal transmis avec la convocation. En l'absence de remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.</p>

3	<p><b>Délibération portant approbation de la convention de partenariat pour la mise en œuvre de permanences de conseil solaire sur le Cœur Entre-deux-Mers entre le Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers (Maître d'ouvrage) et les CdC Coteaux Bordelais, CdC Créonnais, CdC Portes de l'Entre-deux-Mers, CdC Rives de la Laurence</b></p> <p>Le Président invite Patrick Bonnier, rapporteur à présenter le projet de délibération.</p> <p>Patrick Bonnier souligne que la question du développement des installations solaires en toiture a été identifié comme un élément clef de la transition énergétique en Entre deux Mers. Il précise que ce territoire dispose désormais d'une cartographie solaire. Pour compléter le dispositif il est proposé de mettre en place à l'échelle du pôle territorial un dispositif public de conseil aux habitants (permanences et suivi personnalisé). Le coût résiduel pour chaque Communauté de communes est de 2 500 €.</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager le débat.</p> <p>Il est demandé des précisions sur les lieux des permanences d'accueil physique. Il est précisé que le Bureau propose que l'accueil se fasse au siège de la Communauté de communes et que la commune de Camarsac a souhaité en accueillir une. A la demande de Christophe Colinet, la commune de Carignan de Bordeaux tiendra également une permanence.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des exprimés le projet de délibération.</p>
4	<p><b>Délibération portant autorisation donnée à Nouvelle-Aquitaine Mobilités pour le déploiement et l'exploitation de stations de vélos en libre-service et d'abris vélos sécurisés sur le territoire de la Communauté de communes "les Coteaux bordelais"</b></p> <p>Le Président invite Christophe Colinet, rapporteur à présenter le projet de délibération.</p> <p>Christophe Colinet rappelle le rôle du syndicat mixte « Nouvelle aquitaine mobilités » NAM qui porte notamment un projet de déploiement de stations vélo en libre services (VLS) et d'abri vélo sécurisé (AVS) sur le Département.</p> <p>NAM a identifié des secteurs potentiels d'installation sur la Communauté de communes "les Coteaux bordelais" : 5 points VLS à Carignan, Fargues, Pompignac, Salleboeuf et Tresses et 1 point AVS à Salleboeuf.</p> <p>La Communauté de communes "les Coteaux bordelais" doit en accepter le principe.</p> <p>Christophe Colinet précise que les communes concernées, au regard de leur compétence, devront ultérieurement autoriser l'occupation du domaine public et les raccordements électriques. Dans ce cadre, la consommation électrique sera à la charge de la commune. Les modalités de financement de la création de la plateforme devant accueillir l'abri vélo sécurisé restent à consolider.</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager le débat.</p> <p>Gérard Sébie interroge sur les coûts d'installation et de fonctionnement de ces dispositifs. Christophe Colinet indique qu'a priori les communes supporteront uniquement les frais de consommation électrique pour les VLS (environ 350 €) et qu'il y aura possiblement une participation pour la création de la plateforme de l'AVS et son raccordement.</p> <p>Axelle Balguerrie souhaite savoir si l'AVS sera uniquement accessible aux VLS ? Christophe Colinet précise que l'AVS sera accessible à tous les vélos. Il précise également que la tarification à l'usager par NAM n'est pas encore connue.</p> <p>Christian Soubie rappelle que tous les employeurs de plus de 11 salariés doivent désormais verser une cotisation mobilité supplémentaire de 0.15% de la masse salariale au profit de la Région. Ces installations sont donc en quelque sorte un retour sur investissement</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des exprimés le projet de délibération.</p>

5	<p><b>Délibération portant attribution d'un fonds de concours dans le cadre de la mise en œuvre du schéma vélo des Coteaux bordelais</b></p> <p>Le Président invite Christophe Colinet, rapporteur à présenter le projet de délibération.</p> <p>Christophe Colinet rappelle le principe du fond de concours et présente les 2 dossiers à l'ordre du jour à Carignan et à Pompignac. La participation de la Communauté de communes "les Coteaux bordelais" sera de 84 244 .08 € à Carignan et de 54 265.11 € à Pompignac.</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager le débat. Le Président se félicite du soutien communautaire par le biais du fonds de concours qui permet aux communes de s'engager pleinement. Il indique que ce système a été présenté lors d'une réunion du PETR à Saint-Caprais et que les autres Communautés de communes ont été intéressées par ce dispositif. Christophe Colinet indique que 68 % du schéma a été réalisé avec une mobilisation de fonds d'un peu plus de 30% du budget initialement prévu.</p> <p>Axelle Balguerrie fait remarquer une probable inversion de ligne dans le tableau relatif au plan de financement des travaux sur Carignan de Bordeaux entre celle relative au fonds de concours et celle relative à l'autofinancement de la commune. Suite à ce constat, le Président retire cette partie de la délibération et la présentera au prochain conseil communautaire. La délibération soumise au vote ne portera que sur le fonds de concours de Pompignac.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des exprimés le projet de délibération.</p>
6	<p><b>Délibération portant demande de subvention DETR et DSIL pour la réalisation de plan d'actions communautaires de mise en œuvre du schéma directeur vélo des Coteaux Bordelais phase 2 – Dossier inscrit au CRTE Pays Cœur Entre Deux Mers</b></p> <p>Le Président invite Christophe Colinet, rapporteur à présenter le projet de délibération.</p> <p>Christophe Colinet rappelle le rôle stratégique d'une future voie verte au sein de la Za à Tresses. Elle permettra à la fois d'assurer la circulation alternative sécurisée des salariés des entreprises de la zone, mais aussi d'éviter de circuler à vélo sur une partie de la RD 936 à 4 voies.</p> <p>Pour ce projet inscrit dans le schéma vélo et dans le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) il est proposé de demander des subventions à l'Etat.</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager le débat.</p> <p>Axelle Balguerrie exprime sa satisfaction sur la nouvelle configuration de ce projet portant sur une voie verte et non sur une CVCB. Elle souhaite des précisions sur la continuité des 2 côtés de la voie verte. Christophe Colinet indique qu'il reste une difficulté foncière à régler pour atteindre l'avenue du Desclaud et qu'il est possible de passer, pour aller vers Bordeaux, par la rue de Beguey, avant le possible aménagement par le département de la RD 936.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des exprimés le projet de délibération.</p>
7	<p><b>Délibération portant sur le renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'allocations familiales.</b></p> <p>Le Président invite Nathalie Maviel, rapporteure à présenter le projet de délibération.</p> <p>Nathalie Maviel indique que la CAF souhaite accélérer le processus de renouvellement de la CTG. Ainsi, la nouvelle convention 2027-2031 devra être signée avant son entrée en application et non en cours d'année. Il est donc nécessaire en 2026 de construire un diagnostic de territoires et le plan d'actions qui en découle.</p> <p>Nathalie Maviel souligne que le CIAS devra élaborer un travail proche pour l'élaboration obligatoire de « l'analyse des besoins sociaux ». Elle met en avant que les 2 démarches seront mutualisées et accompagnées par le cabinet DEFI Sociologie.</p>

	<p>Le Président remercie la rapporteure et invite les conseillers communautaires à engager le débat.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des exprimés le projet de délibération.</p>
8	<p><b>Délibération portant reconduction du dispositif CAP 33 pour l'année 2026</b></p> <p>Le Président invite Céline Deligny-Estover, rapporteure à présenter le projet de délibération.</p> <p>Céline Deligny-Estover constate que le dispositif CAP 33 s'ancre sur la Communauté de communes. Elle précise que si le dispositif est reconduit par le Conseil départemental, il est proposé que la Communauté de communes prolonge la démarche pour 2026 mais elle précise que dans le cas contraire, il pourrait être envisagé une forme adaptée d'animations estivales portées par la Communauté de communes.</p> <p>Céline Deligny-Estover fait part d'une hausse d'activités de 5% avec une ouverture sur un public sénior qui est un axe à développer. Elle rappelle l'implication d'une quinzaine d'associations dans le dispositif.</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager le débat.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des exprimés le projet de délibération (déport C Viandon).</p>
9	<p><b>Délibération portant création d'emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activités et recrutement de vacataires pour l'année 2026</b></p> <p>Le Président invite Bertrand Gautier, rapporteur à présenter le projet de délibération.</p> <p>Bertrand Gautier rappelle que la Communauté de communes "les Coteaux bordelais" peut devoir faire face à des besoins d'emplois saisonniers ou occasionnels et que pour faire face à cette éventualité il est nécessaire d'ouvrir annuellement des postes potentiels.</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager le débat.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des exprimés le projet de délibération.</p>
10	<p><b>Délibération autorisant l'accueil de stagiaires de l'enseignement supérieur et fixant les modalités de versement de la gratification</b></p> <p>Le Président invite Bertrand Gautier, rapporteur à présenter le projet de délibération.</p> <p>Bertrand Gautier indique que la Communauté de communes est susceptible d'accueillir des stagiaires de l'enseignement supérieur dans le cadre de leur formation et qu'il est proposé d'appliquer la réglementation en vigueur quant aux gratifications.</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager le débat.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des exprimés le projet de délibération.</p>
11- 12 et 13	<p><b>Délibération relative à l'organisation du temps de travail</b></p> <p><b>Délibération portant instauration au profit des agents des autorisations spéciales d'absence liées à la parentalité et aux événements familiaux</b></p> <p><b>Délibération relative à la mise en place du Télétravail</b></p> <p>Le Président présente conjointement les 3 projets de délibération qui s'inscrivent dans une même dynamique puisqu'il s'agit de proposer une organisation du travail qui soit adaptée aux nécessités de services, ouverte aux souhaits des agents et préservant l'attractivité professionnelle de la collectivité.</p> <p>Le Président indique que le système proposé est assez souple en permettant d'envisager :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un temps hebdomadaire réparti entre 4 et 5 jours</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un temps hebdomadaire pouvant être augmenté et compensé par des RTT</li> <li>- Une ouverture au télétravail sur 1 journée hebdomadaire</li> </ul> <p>Le Président rappelle l'architecture du dispositif des ASA de droit et des ASA facultatives</p> <p>Le Président invite les conseillers communautaires à engager le débat.</p> <p>Après avoir délibéré séparément sur chacune des délibérations, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des exprimés les 3 projets de délibération.</p>
14	<p><b>Délibération portant avenant n°1 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de la commune de Tresses vers la Communauté de communes "les Coteaux bordelais" – Pôle éducatif de la Séguinie</b></p> <p>Le Président invite Alain Bargue, rapporteur à présenter le projet de délibération.</p> <p>Alain Bargue rappelle que la convention initiale prévoit les modalités de remboursement de la commune de Tresses vers la Communauté de communes. Il était prévu que la convention doive ajuster le rythme des remboursements avec le lancement des travaux.</p> <p>Alain Bargue met en avant que des travaux doivent impérativement être portés par la commune (par exemple éclairage public) ; la convention doit désormais également permettre un remboursement de la Communauté de communes vers la commune.</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager le débat.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des exprimés le projet de délibération.</p>
15	<p><b>Délibération portant approbation de la convention d'entente intercommunale de gestion partagée du pôle éducatif de la Séguinie entre la commune de Tresses et la Communauté de communes "les Coteaux bordelais"</b></p> <p>Le Président invite Alain Bargue, rapporteur à présenter le projet de délibération.</p> <p>Alain Bargue indique que le pôle mutualisé doit définir les modalités de fonctionnement au quotidien et les modalités de préservation des intérêts des parties en cas de rupture. Il précise que le fonctionnement sera assuré dans le cadre d'une convention d'entente bipartite.</p> <p>Alain Bargue insiste sur la sécurisation financière des parties en cas de perte de l'usage du pôle en indiquant que l'indemnisation est liée à la durée d'amortissement restante.</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager le débat.</p> <p>Axelle Balguerrie s'interroge sur la date de mise en place de la commission d'entente. Il est indiqué que la convention prévoit cette mise en place dans l'année suivant la signature. Jérémy Ecale s'interroge sur le rôle de la commission dans le cadre de la reprise du bien par la commune. Il est précisé que ce n'est pas de sa compétence.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des exprimés le projet de délibération.</p>
16	<p><b>Délibération portant actualisation d'une Autorisation de Programme (AP/CP) pour la réalisation du Pôle Educatif de la Séguinie à Tresses</b></p> <p>Le Président présente le projet de délibération purement technique puisqu'elle consiste en une nouvelle ventilation des crédits annuels inscrits au sein d'une autorisation de paiement pluriannuelle inchangée.</p> <p>Le Président invite les conseillers communautaires à engager le débat.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des exprimés le projet de délibération.</p>



**17 Délibération portant Création d'une Autorisation de Programme (AP/CP) pour la Réhabilitation des Ouvrages d'Art Communautaires**

Le Président invite Alain Bargue, rapporteur à présenter le projet de délibération.

Alain Bargue indique qu'une visite de contrôle de l'ensemble des OA sur les voiries communautaires a été réalisée. Ce contrôle n'a pas mis en avant de situation d'urgence mais invite à une programmation d'actions préventives et curatives.

Il est proposé de créer une opération sur 2 ans dotée de deux fois 200 K€..

Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager le débat. Axelle Balguerrie souhaite connaître le nombre d'ouvrages concernés. Alain Bargue en mentionne une dizaine. Christian Soubie précise qu'il s'agit de petits travaux et non de restructuration des ouvrages.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des exprimés le projet de délibération.

**18 Délibération portant tableau d'affectation provisoire n°1 des subventions aux associations pour 2026**

Le Président invite Nathalie Maviel, rapporteure à présenter le projet de délibération.

Nathalie Maviel rappelle que la Communauté de communes vote traditionnellement des affectations provisoires de subventions qui sont affinées en cours d'exercice pour parvenir à l'attribution d'un montant définitif. Elle précise que le montant provisoire pour 2026 est établi sur la base des subventions attribuées l'an passé et que ce montant sera ajusté en cours d'année pour tenir compte des évolutions d'activités

CRECHES	Montants provisoires 2026	Montants versés mensuellement
Crèche ADEP Les Colbris Siège : 2 Allée Capdevielle - Sallebeauf	96 638,21 €	8 053,18 €
Crèche Petit prince Siège : 5 rue de Verdun Carignan de Bx	90 897,81 €	7 574,82 €
Crèche ADEP - Les Bons enfants Siège : rue des écoles - Fargues St Hilaire	67 464,54 €	5 622,05 €
Crèche ADEP - Vertelune Siège : 1 et 2 résidence du bourg - Tresses	87 357,96 €	7 279,83 €
<b>Total crèches</b>	<b>342 358,52 €</b>	<b>28 529,88 €</b>

SSIEG	Montants provisoires 2026	Montants versés mensuellement
LES FRANCAS	685 545,25 €	57 128,77 €
UFCV	394 992,13 €	32 916,01 €
<b>Total</b>	<b>1 080 537,38 €</b>	<b>90 044,78 €</b>

ACTIVITES JEUNESSE	Montants provisoires 2026	Montants versés en 1 fois	AUTRES ACTIVITES FAMILLE	Montants provisoires 2026	Montants versés mensuellement
CAC (accueil sportif des jeunes) Siège : Mairie 24 rue de Verdun - Carignan de Bx	1 586,00 €	1 586,00 €	Terres de Jeu Indothèque Siège : Château de la Séguirie - 25 avenue Desclaud - 33370	41 953,00 €	3 496,08 €
TAM TAM (accueil sportif des jeunes) Siège : Mairie de Sallebeauf	6 650,25 €	6 650,25 €	La Boutique Sans Etiquette Siège : 31 Chemin du Petit Tourry Carignan de Bordeaux	800,00 €	800 € versés en 1 fois
<b>Total activités jeunesse</b>	<b>8 236,25 €</b>	<b>8 236,25 €</b>	<b>Total autres activités famille</b>	<b>42 753,00 €</b>	

AUTRES ACTIVITES JEUNESSE	Montants provisoires 2026	Montants versés mensuellement
FCRD 33 (accueil sportif des jeunes) Siège : 14 chemin de Petrus - Tresses	33 000,00 €	2 750,00 €

Nathalie Maviel indique que le CAC et TAM TAM connaissent difficultés et qu'un travail partenarial est engagé avec eux pour envisager la suite.

Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager le débat.

Gérard Sébie s'interroge sur l'importance du soutien de la Communauté de communes au football club. Nathalie Maviel rappelle qu'historiquement la Communauté de communes soutient l'encadrement des activités dédiées à la jeunesse. La Communauté de communes ne soutient pas le côté « sport » mais plutôt les actions d'éducation populaire de la jeunesse à travers le sport. Céline Deligny-Estoverit confirme que

la Communauté de communes finance l'accompagnement de l'enfance jeunesse le mercredi et les vacances scolaires.

Axelle Balguerie s'interroge alors sur la différence de montant avec les autres associations de sport vacances. Christophe Viandon souligne que le nombre d'enfants n'est pas le même. Par ailleurs, il précise que le FCRD33 a de nombreux partenaires et que la subvention de la Communauté de communes représente seulement 17% de son budget. Christian Soubie fait part d'une rencontre récente de tous les partenaires du FCRD33 qui sont une vraie richesse pour ce territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des exprimés le projet de délibération.

19 **Délibération portant tableau d'affectation des participations aux syndicats et des reversements aux communes pour 2026**

Le Président invite Alain Bargue, rapporteur à présenter le projet de délibération.

Alain Bargue rappelle que certains syndicats souhaitent bénéficier de versements anticipés avant le vote de leur budget (PETR, SEMOCTOM, SMER).

Il rappelle également que la Communauté de communes assure des reversements mensualisés aux communes membres

Obligatoire : Attribution de compensation

Facultatif : Dotation de solidarité

Prestations de services : Voirie

Syndicats	
Pôle territorial Cœur Entre Deux Mers Siège : 20 rue Grand Rue Targon	Participation versée à l'émission de plusieurs titres du PETR Somme annuelle estimée à 78 000 €
SEMOCTOM Siège : 33670 Saint Léon	Participation versée à l'émission du titre mensuel du SEMOCTOM Somme annuelle estimée à 2 700 000 €
SYSDAU Siège : Quai Armand Lalande 33041 Bordeaux	Participation versée après le vote du budget supplémentaire
Gironde Numérique Siège : 74 rue Georges Bonnac 33000 Bordeaux	Participation versée après le vote du budget supplémentaire
SMER	Participation versée après l'émission de plusieurs titres du SMER Somme annuelle estimée à 77 000 € (scénario 2 retenu lors du dernier conseil du syndicat)
SIETRA	Participation versée après le vote du budget supplémentaire
Syndicat du Gua	Participation versée après le vote du budget supplémentaire

2026	Attribution de Compensation 739211		Dotation de Solidarité Communautaire 739212		2026	Convention Services Communs - Voirie 62875	
	montant annuel	montant mensuel	montant annuel	montant mensuel		montant annuel	montant mensuel
Bonnetan	3 504,00 €	292,00 €	33 455,00 €	2 787,92 €	Bonnetan	6 124,92 €	510,41 €
Camarsac	4 395,00 €	366,25 €	40 362,00 €	3 363,50 €	Camarsac	7 502,04 €	625,17 €
Carignan de Bordeaux	155 967,00 €	12 997,25 €	106 423,00 €	8 868,58 €	Carignan de Bordeaux	14 416,92 €	1 201,41 €
Croignon	79 389,00 €	6 615,75 €	22 175,00 €	1 847,92 €	Croignon	5 334,96 €	444,58 €
Fargues St Hilaire	121 021,00 €	10 085,08 €	75 075,00 €	6 256,25 €	Fargues St Hilaire	9 409,92 €	784,16 €
Pompignac	212 835,00 €	17 736,25 €	53 268,00 €	4 439,00 €	Pompignac	19 444,20 €	1 620,35 €
Salleboeuf	-191,00 €		46 250,00 €	3 854,17 €	Salleboeuf	14 649,00 €	1 220,75 €
Tresses	693 076,00 €	57 756,33 €	211 652,00 €	17 637,67 €	Tresses	18 376,92 €	1 531,41 €
<b>Total</b>	<b>1 269 996,00 €</b>	<b>105 848,92 €</b>	<b>588 660,00 €</b>	<b>49 055,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>95 258,88 €</b>	<b>7 938,24 €</b>

Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager le débat.


Jean-Antoine Biscaichipy rappelle que la participation versée au Semoctom est financée par l'usager par le biais de la TEOM.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des exprimés le projet de délibération.

20 **Délibération portant subvention 2026 au CIAS**

Le Président invite Marie-Jeanne Sokolovitch, rapporteure à présenter le projet de délibération.

Marie-Jeanne Sokolovitch rappelle que le CIAS assure actuellement un accompagnement des CCAS, un co-financement du portage de repas à domicile, le transport à la demande et des aides à des travaux en vue du maintien à domicile. Elle indique qu'il est proposé une subvention de 220 K€

	<p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager le débat.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des exprimés le projet de délibération.</p>
21	<p><b>Délibération portant approbation du budget primitif du budget général 2026</b></p> <p>Le Président félicite Laetitia Bonneau et le service mutualisé finance qu'elle anime, pour la qualité du travail effectué.</p> <p>Le Président rappelle que le budget est voté avant la clôture de l'exercice 2025. Celui-ci prend donc en compte les dépenses et recettes nouvelles, les opérations d'ordre (amortissements), mais que les restes à réaliser et l'affectation du résultat seront quant à eux intégrés lors du vote du budget supplémentaire.</p> <p>Le Président constate que le Budget Primitif présenté pour l'année 2026, avec l'accord unanime du Bureau, s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes, réelles et d'ordre pour un montant de 21 959 374,24€, dont 10 521 764 € à la section de fonctionnement et 11 434 610,24 € à la section d'investissement.</p> <p>Le Président présente les éléments majeurs de ce projet de budget à partir du diaporama ci-dessous.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: flex-start;"> <div data-bbox="316 936 1161 1877" style="width: 60%;"> <p>➤ Section de fonctionnement - Dépenses</p> <p>Le chapitre « charge à caractère général » (2 443 K€)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• quasi-totalité à des crédits devant être reconduits (entretien voirie, culture, organismes extérieurs, lutte contre frelons ...)</li> <li>• Dynamisme ALSH, actions liées à CTG ...</li> </ul> <p>Le chapitre des « charges de personnel » (946 K€):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• prise en compte de l'augmentation annoncée de +3 points des cotisations CNRACL,</li> </ul> <p>Montant toujours très largement inférieur à celui des autres collectivités de même strate (30€ / hab – niveau national 167 € / hab)</p> <p>21</p> <p>Le chapitre 014 (2 662 K€) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des dépenses obligatoires vers les communes (Attribution de compensation), vers l'État (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources, FNPIC et remboursement d'exonération)</li> <li>• facultative vers les communes (Dotation de solidarité communautaire).</li> </ul> <p>Le chapitre « charges financières » (16,5 K€) prend en compte les intérêts des emprunts inscrits au budget général ainsi que les ICNE (intérêts courus non échus). Il est en diminution cette année encore, en raison de remboursements d'emprunts arrivés à terme. La collectivité n'a pas recouru à l'emprunt depuis 2019</p> <p>22</p> </div> <div data-bbox="1072 862 1321 2027" style="width: 35%; text-align: right;">  </div> </div>

Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » (4 176 K€)

- subventions aux associations (580 K)
- participations aux syndicats (3 240 k€), dont les montants définitifs seront connus au moment du Budget Supplémentaire
- La subvention accordée au CIAS (220 K€) pour permettre la bonne prise en compte des portages de repas, du Transport à la Demande et autres aides.

23



#### ➤ Section de fonctionnement - Recettes

Le produit des impôts et taxes (9 230 K€) aux chapitres 73 et 731 est incertain (si DILECO = 345k€ pour la CDC)

- Chapitre 73 « Impôts et Taxes » avec la fraction de TVA (2 700 k€) et la fraction compensatoire de la CVAE (1 500 €)
- Chapitre 731 « Fiscalité Locale » avec les TFH, TASCOM, IFER, TEOM, GEMAPI, Taxe de séjour (5 030 k€)

Au chapitre 74 « Dotations, subventions et participations », le montant des dotations de l'Etat (> 700 K€) est également diminué de 30k€ par rapport aux prévisions de 2025 (en attente des montants définitifs).

24



Dépenses de Fonctionnement	EP 2026
011 - Charges à caractère général	2 443 500,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	946 000,00 €
014 - Atténuations de produits	2 662 500,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	116 964,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	160 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	4 176 300,00 €
66 - Charges financières	16 500,00 €
<b>Total général</b>	<b>10 521 764,00 €</b>

Recettes de Fonctionnement	EP 2026
013 - Atténuations de charges	6 000,00 €
73 - Impôts et taxes	4 200 000,00 €
731 - Fiscalité locale	5 030 264,00 €
74 - Dotations et participations	1 285 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	500,00 €
<b>Total général</b>	<b>10 521 764,00 €</b>

25

## Les opérations d'investissements - Par opération

- Le programme « voirie » (200 K€), opération 105, baisse par rapport à 2025. Les travaux de réfection de voirie communautaire menés depuis plusieurs années portent leurs fruits.
- Pour les bâtiments communautaires (opérations 101 et 103 = 500 K€), la phase de réaménagement du siège a été lancée (travaux, MO et équipement de l'extension). Pour les crèches travaux de mises aux normes devront être menés.
- Une provision est affectée pour Le Domaine de la Fraysse (300 K€). L'UFCV est en cours de réflexion pour effectuer des travaux d'agrandissement et permettre d'accueillir plus d'enfants. Dans le cadre du bail signé et afin de pouvoir bénéficier d'un co-financement par la CAF et l'Etat, la Communauté de Communes sera amenée à participer au projet.
- Le développement du parc d'activités induit de prévoir en permanence des aménagements, des adaptations ou des réparations (accès, sécurisation, aménagement paysager...) : 100 K€, opération 102.

26

- A l'opération 104 « Matériel d'Equipeement », il est prévu 50 K€ en équipement afin de notamment acheter du mobilier pour les structures et autres équipements communautaires.
- Le PDIPR - Chemin de randonnées / environnement (ENS etc ...), opération 106 : (100 K€)
- Equipements mutualisables (20 k€), opération 110
- Mobilités alternatives (1 000 K€), opération 108  
La question des mobilités est au cœur du mandat en cours. La Communauté de communes « les Coteaux Bordelais » a adopté son schéma directeur vélo. Elle a commencé à financer directement les travaux nécessaires sur les axes communautaires ou sur des nouveaux passages, mais aussi dans des équipements (box vélos ...) et des mesures d'accompagnement (formation, animations, ...) dès 2023, seront poursuivis en 2026.  
Le Président a proposé au Bureau d'aller plus loin et d'aider les communes dans la mise en œuvre d'aménagement lorsqu'ils se déroulent sur des voies communales inscrites au schéma directeur : un fond de concours dans lequel la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais » peut intervenir à hauteur maximale de 49.9% du reste à charge pour la commune, sous réserve que les communes aient impulsé des recherches d'autres financements.

27

- Le Pôle Educatif Domaine de la Séguinie (8 849 k€) est une opération (n°109) qui est exécutée sur plusieurs exercices.  
Une AP/CP a donc été créée. En 2026, les travaux seront lancés.

Répartition des crédits :

2024	350 389,76 €
2025	456 712,36 €
2026	8 849 610,24 €
2027	4 143 287,64 €
total	13 800 000,00 €

- Une nouvelle opération « Réhabilitation des ouvrages d'Art » sera créée (111) et sera également exécutée sur plusieurs exercices. Le montant prévu pour 2026 est de 200 k€.  
Une AP/CP va donc être créée (2026-001).

28



DEPENSES D'INVESTISSEMENT	EP 2026
Total Opérations	11 319 610,24 €
101 - EQUIPEMENT DU SIEGE	300 000,00 €
102 - ZONES D'ACTIVITES	100 000,00 €
103 - BATIMENTS COMMUNAUTAIRES	200 000,00 €
104 - MATERIEL EQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE	50 000,00 €
105 - VOIRIES COMMUNAUTAIRES	200 000,00 €
106 - CHEMINS / ENVIRONNEMENT	100 000,00 €
107 - DOMAINE DE LA FRAYSE	300 000,00 €
108 - MOBILITES ACTIVES	1 000 000,00 €
109 - POLE EDUCATIF SEGUINIE (AP/CP)	8 849 610,24 €
110 - EQUIPEMENTS MUTUALISABLES	20 000,00 €
111 - REHABILITATION DES OUVRAGES D'ART (AP/CP)	200 000,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	EP 2026
Total Opérations	656 157,50 €
109 - POLE EDUCATIF SEGUINIE	656 157,50 €

30



## Les opérations d'investissements - Hors opération

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	EP 2026
Total hors opération	115 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	115 000,00 €
<b>Total général dépenses d'investissement</b>	<b>10 934 610,24 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	EP 2026
Total hors opération	10 778 452,74 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	
021 - Virement de la section de fonctionnement	116 964,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	160 000,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	202 200,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	10 299 288,74 €
<b>Total général recettes d'investissement</b>	<b>11 434 610,24 €</b>



Le Président invite les conseillers communautaires à engager le débat.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des exprimés le projet de délibération.

22 **Liste des décisions du Président prises dans le cadre des délégations données par le Conseil communautaire.**

Le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie par le conseil communautaire. Le conseil en prend acte.

Le Président porte à connaissance du conseil communautaire que la commune de Tresses a recruté depuis le 8 septembre 2025 un agent de catégorie A sur le poste de Responsable des achats, des marchés publics et des subventions. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, la commune de Tresses met à la disposition de la Communauté de Communes les Coteaux bordelais cet agent afin de mutualiser son expertise, d'optimiser les dépenses et d'avoir une approche globale des achats, ainsi qu'étudier la préfiguration d'un service commun. L'agent, avec son accord, exercera ses fonctions 3 jours par semaine au sein de la commune de Tresses et 2 jours par semaine à la Communauté de Communes les Coteaux bordelais. La Communauté de Communes remboursera à la Commune de Tresses le montant de la rémunération et des autres frais (matériels, logiciels, ...) au prorata du temps de la mise à disposition. La convention prévoit une mise à disposition d'une durée de 3 ans renouvelables.

Le Président rappelle que la prochaine séance du conseil communautaire aura lieu le mercredi 4 mars 2026 à 20h00 à Fargues-Saint-Hilaire (Salle Jo Casamassima) et que la cérémonie des vœux est programmée le 21 janvier 2026 à 19h à Carignan de Bordeaux.

La séance est levée à 20h45

Christian SOUBIE



Président de la Communauté de communes «  
les Coteaux Bordelais »

Patrick BONNIER



Le secrétaire de séance